

Intervention France

Améliorer la protection des hôpitaux en conflit armé - 28 mai 2025.

Mesdames et Messieurs,

L'initiative mondiale pour le respect du droit international humanitaire portée par le CICR et six Etats fondateurs est une priorité politique pour la France, portée au plus haut niveau.

Je remercie les organisateurs de cette session et les co-présidences de ce groupe de travail, l'Espagne, le Nigéria, le Pakistan et l'Uruguay, de nous réunir autour de cet enjeu crucial, qu'est la protection des hôpitaux en situation de conflit armé.

De nombreuses questions juridico-opérationnelles seront abordées au long de la journée. Avant d'entrer davantage dans le vif du sujet, permettez-moi de formuler quelques observations plus générales sur le thème qui nous réunit aujourd'hui.

Nous sommes confrontés à une situation paradoxale.

Le droit international humanitaire prévoit un cadre juridique clair quand il s'agit de protéger les infrastructures sanitaires. La préservation de ces structures constitue **même une sorte de pierre angulaire** du droit international humanitaire contemporain. N'oublions pas que le **1^{er} article de la 1^{ère} Convention de Genève de 1864** consacre « l'inviolabilité des ambulances et des hôpitaux militaires » et l'obligation de protéger et de respecter ces lieux. Dès lors, lorsque ces installations sont ciblées, en violation du droit international humanitaire, c'est en quelque sorte l'édifice même de ce corpus juridique qui est fragilisé.

Pourtant, en conflit armé, *« le personnel et les infrastructures de santé sont trop régulièrement la cible de violences et d'entraves »*. Ce triste constat est au cœur de la stratégie humanitaire de la République française pour la période 2023-2027 qui fait de l'accès et de la continuité des soins en période de crise, une priorité de sa politique en la matière.

Il est impératif de rendre plus effective partout la protection que le droit international humanitaire octroie aux hôpitaux, et plus largement aux unités sanitaires.

Comment atteindre cet objectif ?

J'évoquerai brièvement quelques pistes générales.

Premièrement, nous devons inlassablement rappeler et expliquer le régime juridique applicable à ces structures en conflit armé, ainsi que sa raison d'être.

Dans cette perspective, une partie du manuel français de droit des opérations militaires est dédiée à la protection spéciale des unités sanitaires en droit international humanitaire. Avec ce manuel, publié en 2023 et tout juste traduit en anglais, la France entend contribuer à améliorer la diffusion et la compréhension de ces règles, en particulier, par les membres de ses forces armées.

Deuxièmement, il est essentiel de toujours garder en mémoire qu'en tant qu'État, nous avons non seulement pris l'engagement de respecter les obligations du DIH, mais nous devons également les interpréter de bonne foi. Cela signifie suivre le sens ordinaire des termes choisis, en tenant compte de leur contexte, de leur objet et de leur but. En agissant ainsi, nous nous assurons que les règles

protectrices du DIH sont appliquées de manière juste et efficace. À l'inverse, une interprétation trop permissive, erronée, ou criminelle pourrait priver ces règles de leur effet protecteur, mettant ainsi en danger les populations civiles, les personnels et infrastructures humanitaires et de santé, ainsi que les combattants hors de combat. Il est donc crucial de former et de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés, afin qu'ils comprennent pleinement l'importance et la portée des obligations du DIH.

Troisièmement, dans une perspective plus opérationnelle, il est impératif d'intégrer cette problématique dans le cadre des exercices militaires. Cela implique de prévoir et de simuler des scénarios où les protections spécifiques doivent être appliquées. En intégrant ces considérations dès la phase de préparation opérationnelle, nous pouvons éviter des décisions dangereuses ou inappropriées lorsque le conflit fait rage. Les exercices militaires doivent donc inclure des situations particulières et variées impliquant des infrastructures sanitaires et hospitalières. De plus, il est important de mettre en place des mécanismes de contrôle et de suivi pour s'assurer que ces règles sont respectées sur le terrain. Cela peut inclure des rapports d'incidents et des retours d'expérience, indispensables pour maintenir un haut niveau de conformité avec le DIH. En adoptant cette approche proactive, nous pouvons mettre en place un processus d'amélioration continue pour sans cesse mieux intégrer la mise en œuvre du DIH, y compris face à des défis nouveaux.

Je vous remercie.